

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2026

RELANCER LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'HYDROÉLECTRICITÉ
POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2334)

Adopté

N° CE84

AMENDEMENT

présenté par
Mme Battistel, rapporteure et M. Bolo, rapporteur

ARTICLE 12

À l'alinéa 3, substituer à la référence :

« l'article 9 »,

la référence :

« l'article 12 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une référence.